

Interpellation citoyenne au sujet de la demande de suppression de la décision de mettre fin à la gratuité de l'accueil extrascolaire.

Interpellatie van de burgers aangaande het verzoek om opheffing van het besluit om een einde te maken aan het gratis karakter van de buitenschoolse opvang.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Rasson pour son interpellation citoyenne.

Mme Rasson :

Par rapport à la décision du Conseil communal qui a rendu les garderies dans les écoles communales payantes depuis le mois de septembre, je suis moi-même citoyenne de Molenbeek, mes cinq enfants ont grandi dans la commune et j'ai travaillé et milité pendant plus de vingt-cinq ans dans un mouvement pédagogique. Je suis donc assez bien placée pour savoir que l'école est un des ferments de la démocratie, qu'elle est capitale pour l'avenir des jeunes et pour l'avenir d'une société plus égalitaire. Ce rôle est encore plus important dans les quartiers qui sont marqués par l'exclusion et la précarité. Toucher à l'école c'est toucher à un pilier fondamental de notre démocratie. Dans notre commune où l'on parle tant d'insécurité a-t-on oublié que l'enseignement est le meilleur garant de la sécurité de tous ?

Faire payer les garderies a un impact sur la vie des familles de Molenbeek, en particulier celles dont les revenus sont les plus faibles. Je n'arrive pas à comprendre comment il est possible de prendre de telles décisions lorsqu'on sait combien tant d'habitants de Molenbeek sont déjà atteints par la crise et n'ont plus de quoi vivre dignement. Peut-être parce qu'ils sont moins bien placés pour faire valoir leurs droits et qu'on compte sur leur silence ! Je ne vais pas seulement parler en leur nom, je vais maintenant lire un texte écrit en collaboration avec des parents directement touchés par cette mesure. Il faut que ce soient leurs mots qui résonnent ce soir dans cette salle, c'est la voix d'une population qui voit sa vie quotidienne et l'avenir de ses enfants devenir de plus en plus difficiles et incertains chaque jour :

« La Commune a choisi de faire participer les parents aux frais de garderie. On nous a dit que cela permettrait d'offrir un service de meilleure qualité à nos enfants. Nous, parents, sommes directement touchés par cette décision qui exclut directement une partie des enfants, pèse lourd sur le budget de beaucoup de familles et rend l'école moins accueillante pour tous. La participation financière demandée aux parents s'élève à 30 euros par enfant et par mois. Si on prend l'exemple d'une famille avec trois enfants, le coût total annuel atteint les 900 euros. Certains s'imaginent que les parents qui sont au chômage ou allocataires du CPAS ont bien le temps d'accompagner, le matin, à midi par deux fois, l'après-midi, leurs enfants à l'école. Mais c'est oublier que certains d'entre eux suivent des formations professionnelles, des cours de français, de néerlandais, d'intégration. Ils s'investissent bénévolement dans des associations et la vie dans notre commune. Beaucoup de parents ont dû cesser des activités qui leur assuraient une meilleure intégration dans notre société. Pour une famille dont les enfants sont inscrits dans des établissements différents, les navettes maison-école auxquelles elle est astreinte deviennent juste techniquement impossibles. Comment amener alors deux enfants à deux endroits différents ? Ceci est encore plus vrai pour les familles monoparentales où les parents doivent se débrouiller seuls avec leur ou leurs enfants et jongler avec des horaires déjà impossibles en eux-mêmes. Même si le règlement permet une réduction des frais en fonction des revenus, il ne s'agit jamais que de 50 pourcents, le montant à payer représentant encore une lourde surcharge

financière quand chaque euro compte. Nous pensons que ceux qui n'ont jamais connu de difficultés financières ne peuvent pas imaginer l'impact de ce genre de mesures sur la vie des familles. Et, surtout, qu'on ne fasse pas le raccourci facile qui voudrait que lorsque les parents ne peuvent pas payer, ils ne s'intéresseraient pas à la scolarité de leurs enfants. C'est un mensonge qui fait porter aux familles la responsabilité d'une école qui a de moins en moins les moyens d'assurer l'égalité des enfants. Qui sait ici ce que c'est de devoir choisir entre se chauffer, offrir des repas équilibrés à ses enfants, aller chez le médecin ou payer la garderie. Les témoignages se multiplient, mais qui veut les entendre ?

Depuis la mise en place de cette décision, qui pouvait constater que de nombreux enfants, souvent seuls, attendent devant les portes des écoles ? Avec l'hiver qui s'annonce, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous taire. Il faut payer maintenant pour pouvoir s'installer dans le réfectoire à midi ; c'est un coup fort porté à la gratuité de l'enseignement, un principe que l'on avait pu croire intouchable dans notre pays. Cette décision montre qu'on n'a rien compris à la réalité des familles. Et puis, nos enfants auront-ils encore le sentiment d'être les bienvenus à l'école ? Quelle image l'école leur renvoie-t-elle ? Est-ce encore un lieu d'accueil, d'éducation ? Quelles valeurs l'école peut-elle véhiculer avec de tels choix ? Un enfant dont les parents ne peuvent pas payer reste dehors et attend ! L'école et ses missions deviennent des biens, des marchandises ; c'est une honte par rapport au principe d'égalité des enfants et à celui de la gratuité de la scolarité obligatoire. Et il ne faut pas croire que seuls les parents qui ont des difficultés financières se révoltent contre le coût des garderies ; la solidarité des autres parents est forte et personne ne veut d'une école où certains enfants sont moins bien accueillis que d'autres ».

J'ai envie d'ajouter personnellement à ces mots des parents que l'inégalité et l'injustice ne sont bonnes pour personne et que nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans un monde où les uns sont bien servis et les autres n'ont plus les moyens de s'en sortir.

Encore une chose : une des justifications de ces frais réside dans l'amélioration de la qualité de l'accueil. Mais dans ces conditions à qui va profiter cette amélioration ? L'école de demain s'annonce élitiste, à deux vitesses, encore plus que maintenant. De plus, pour l'instant, aucune amélioration n'est visible dans les écoles et, surtout, aucun débat n'est ouvert avec la population et les acteurs de l'école autour de ce que pourrait être une garderie de qualité. D'ailleurs au regard des différents constats cités ici, nous demandons de mettre fin à cette injustice et réclamons un retour à l'accueil gratuit dans les écoles. Merci.

M. le Président :

Merci Madame.

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, j'ai dit au début qu'on ne manifeste pas dans la salle ! Merci.

Les chefs de groupe souhaitent-ils réagir ? Je note les demandes d'intervention de Messieurs Ikazban, Van Damme, Vossaert, Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord féliciter la représentante des habitants pour l'intervention qu'elle a faite aujourd'hui. Elle a vraiment brossé de manière assez complète la situation et la difficulté que rencontrent beaucoup de parents, notamment les plus précarisés. Je ne vais pas être plus long, parce que c'est une interpellation citoyenne et le Président insiste beaucoup pour qu'on ne récupère pas les interpellations citoyennes. Mais je voudrais dire deux choses. Un, à Molenbeek et dans tout le nord-ouest de Bruxelles, nous assistons à une explosion démographique. C'est là où dans les années qui viennent on aura besoin du plus grand nombre de places dans les écoles – maternelles, primaires et secondaires -, du plus grand nombre de places dans les crèches. Deux, le récent Rapport sur la pauvreté indique que Molenbeek-Saint-Jean est une des communes les plus pauvres du Royaume, la deuxième ici à Bruxelles. Alors, on ne peut pas en même temps faire le constat qu'on a une des populations les plus fragilisées et précarisées et, quand on fait des budgets, faire contribuer les plus faibles. Nous l'avons déjà dit ici au Conseil communal, nous ne le disons pas simplement aujourd'hui, ça fait huit mois que nous le disons, ça fait huit mois qu'on alerte cette majorité, qu'elle fait fausse route, que c'est une mauvaise décision, qu'elle va un peu trop vite. Evidemment, je ne vais pas rentrer dans tous les détails de ce qui a été développé aujourd'hui, mais ma deuxième remarque, ça sera une demande Monsieur le Président. Aujourd'hui, nous avons déposé une proposition de motion avec le groupe PS rejoint par le groupe Spa et par le PTB, motion qui justement traite du problème de la suppression de la gratuité de la garderie scolaire. Monsieur le Président, ma demande est très simple, c'est de demander aux membres du Conseil communal, au-delà de l'appartenance à la majorité ou à l'opposition – on est ici devant un problème fondamental – d'accepter ce soir juste après l'interpellation citoyenne, qu'on parle de cette motion, parce que les gens se sont déplacés, ils n'ont pas de chaises et ils ne vont pas attendre jusqu'à minuit qu'on puisse éventuellement aborder ce débat puisque l'interpellation citoyenne d'aujourd'hui prouve à quel point sont grandes l'inquiétude et la colère des habitants. Alors sans être plus long, je demande clairement qu'on puisse débattre ici au Conseil communal de cette question-là, puisque nous faisons une proposition par rapport à ces garderies que vous avez rendues payantes. Nous vous demandons d'accepter d'en débattre juste après l'interpellation citoyenne. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Meneer de Voorzitter, beste mensen, beste collega's, ik zou willen zeggen, on vous avait dit il y a dix mois quand on avait discuté du budget que c'était une mauvaise idée, que c'était une idée pour économiser, pas pour apporter du soutien aux écoles. Et aujourd'hui, nous sommes rejoints par la population, car apparemment vous n'avez pas bien écouté les représentants de la population qui est son dans la salle. Dus wij met de SP.a steunen volledig het voorstel en de motie die neergelegd is door onze drie partijen om, niet hier en nu, niet ineens om op één moment een beslissing terug te draaien, maar wel om deze discussie ten gronde te voeren, met alle leden van het college, met alle leden van de gemeenteraad, maar ook met de bevolking.

Ce que nous proposons ce n'est pas seulement de débattre ce soir entre nous mais d'avoir véritablement un débat citoyen plus large, avec les écoles, avec les parents, donc d'aller voir la totalité de la population scolaire, voir ce qui est important, à quoi sert cet argent, s'il y a vraiment une raison de demander autant d'argent – j'avais fait le calcul il y a

dix mois : 700 euros pour 2 enfants, plus de 1000 euros pour 4 enfants par an, c'est énorme ! Aller de l'avant, comme vous l'avez fait, ce n'est malheureusement pas la bonne voie ; mais il n'est pas trop tard...

Het zijn alleen maar domme mensen die niet van gedacht veranderen.

Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. Donc, vous avez la chance de rouvrir aujourd'hui le débat et de dire que vous êtes prêts à rediscuter de cette idée et de le faire pour le bien de cette commune, comme le dit mon collègue Hassan Rahali. J'espère donc que vous allez prendre cette main tendue de notre part mais aussi de la population qui est devant vous aujourd'hui.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Il est vrai, pour ma part, que quand on analyse l'effet que cette mesure a sur la population, elle est impopulaire. C'est clair, quand on passe de la gratuité à une participation financière, bien entendu, ça ne peut pas plaire à tout le monde, ça c'est logique. Je peux encore prendre d'autres exemples : on avait à l'époque la gratuité pour les 65 +, donc les seniors qui prenaient les transports en commun ; on a stoppé la gratuité, eh bien voilà, c'est une mesure impopulaire. Maintenant, si c'est une mesure qui a été prise uniquement pour faire des économies, alors là, c'est vrai qu'il y a un souci. Nous, au FDF, on avait bien exprimé le fait que, sur le principe, on pouvait comprendre, mais qu'il y avait encore un flou par rapport aux mesures qui allaient accompagner cette participation des parents dans le cadre de l'encadrement. Parce que c'est ça, en fait, le plus important, c'est de savoir si l'investissement et la participation demandés aux parents méritent cette économie. Donc, soit on a pris une décision sans en évaluer l'impact, soit qu'on va peut-être trop vite aujourd'hui et qu'il faudrait évaluer sur une période plus importante. Cette décision est effective depuis le mois de septembre, on ne sait pas quel en sera le véritable impact. J'entends clairement la population, une partie de la population, exprimer un mécontentement auquel, je pense, le Collège doit être à l'écoute. Il faut maintenant clairement indiquer les mesures concrètes d'accompagnement, d'augmentation de la qualité de l'encadrement.

Par rapport au débat sur la motion et sur la question de savoir s'il faut la prendre en compte avant ou plus tard, moi je n'ai aucun souci à la prendre en considération et d'en discuter juste après l'interpellation citoyenne. Ce n'est pas un souci, les choses ont déjà été exprimées lors du budget, le FDF a pris sa position et je suis ouvert donc au débat. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. J'ai encore des demandes d'intervention, dans l'ordre, de Monsieur Berckmans, Madame Tamditi, Monsieur Ait Jeddig.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb bij de behandeling van het punt over de betalende opvang ermee ingestemd, en ik zal hier uitleggen waarom.

Donc, quand ça été décidé au Conseil communal, j'ai voté aussi pour rendre les garderies payantes et j'expliquerai ici pourquoi.

Ten eerste : men spreekt van de gelijkheid, men moet ook kijken naar de andere netten, bijvoorbeeld in het gemeenschapsonderwijs, in het vrije onderwijs en dergelijke, worden die kosten ook betaald.

On parle de l'égalité mais dans les autres réseaux d'enseignement - officiel, des communautés, libre - la garderie est également payante.

Tweede punt : er is een sociaal tarief van 50 procent en er is tegelijkertijd de fiscale aftrekbaarheid. Dus zijn ze verplicht om een fiscaal attest af te leveren, zodat de werkelijke kost lager is. In tegenstelling tot wat een raadslid hierover enige tijd geleden verkondigde, dat er geen fiscale attesten zouden worden afgeleverd.

Donc, deuxièmement, il y a un tarif social de 50 pourcents et il y a déductibilité fiscale. Il y a donc une obligation légale de donner des attestations fiscales, contrairement à ce qui avait été déclaré ici par un conseiller communal.

Derde punt : gratis bestaat niet. En gratis wordt ook niet altijd gerespecteerd. Wanneer er een kleine bijdrage wordt betaald, via het sociale tarief, worden de zaken dikwijls beter geapprecieerd.

Troisièmement, gratuit, ça n'existe pas et gratuit, ce n'est pas toujours respecté. Quand on paye une petite cotisation via le système du tarif social, combiné avec la déductibilité fiscale, les choses peuvent être mieux appréciées.

Het laatste punt : er wordt vaak gesproken over de schoolplicht, zoals ze geciteerd wordt in de Grondwet. Ik kan er ook niets aan doen, maar ter zake bestaat er een verschillend begrip in de Nederlandse tekst en de Franse tekst. In de Nederlandse tekst spreekt men over "leerplicht".

On parle souvent de l'obligation scolaire comme il est précisé dans la Constitution. Je tiens à spécifier que, dans ce cadre, il y souvent une mauvaise interprétation du côté francophone, je n'y peux rien; mais en néerlandais, on parle de '*leerplicht*', ça veut dire une obligation d'apprendre, pas une obligation d'aller à l'école. En ce qui concerne la gratuité de l'enseignement dont on parle aussi, je tiens à spécifier que la garderie est une activité qui n'est pas considérée comme de l'enseignement.

Dus ik wil tenslotte verduidelijken dat, wanneer men spreekt over het feit dat het onderwijs gratis is, dat men het heeft over het onderwijs in de strikte zin, en dat er een aantal activiteiten – jammer genoeg, maar het is zo – niet bedoeld zijn gratis te zijn. Dank u.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans. Ik geef eerst het woord aan Meneer De Block.

M. De Block :

Je suis relativement ému ; oui, c'est la Journée des Droits de l'Enfant aujourd'hui. Je suis content que les parents se soient mobilisés. Je les félicite, parce qu'il y a trop peu de gens qui se battent encore contre les inégalités dans l'enseignement. C'est une triste vérité que l'enseignement en Belgique est le plus inégalitaire des pays développés, un pays riche qui ne sait pas donner les mêmes chances à chaque enfant. Et malgré tous les arguments

que j'entends ici, la chose est simple : des gens retirent déjà leurs enfants ; déjà on augmente les inégalités, déjà on creuse les inégalités entre ceux qui peuvent entrer et ceux qui ne le peuvent pas. Même si, à en croire les paroles, la qualité sera améliorée, il restera des gens qui ne pourront pas en profiter...

M. le Président :

Je rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle !

M. De Block :

...La Commune n'a, je pense, actuellement, aucune possibilité d'en évaluer les effets. Mais quand on est devant les portes des écoles, on constate que déjà 200 parents ont signé contre cette mesure. J'ai posé la question de savoir combien d'enfants fréquentaient les garderies l'année passée et combien les fréquentent aujourd'hui, je n'ai pas eu de réponse. J'entends des directrices et des enseignants qui se soucient et qui disent que, peut-être, à cause du manque d'enfants maintenant dans les garderies, on doit supprimer des postes. Alors là, ça devient intéressant ! Le blabla, les promesses sur la qualité sont juste des économies cachées, camouflées ; il est triste que cette commune fasse des économies sur le service public, sur le social et, en plus, sur l'avenir de nos enfants. Je pense que ce sont des économies bêtes, des économies qui vont nous retomber sur la figure dans quelques années, c'est ça la réalité. On nous répond que même si on ne peut pas payer, il y a juste une obligation de solarisation... Qu'on n'aille pas à l'école alors, ça sera moins cher ; mais quel délire !

Il faut dire que les coordinations des écoles des devoirs sont très claires : les inégalités persistent après la scolarité aussi ; avec des services et des prix différents, les inégalités continuent à se creuser dans l'après scolaire et cette Commune participe à ce creusement des inégalités. Je pense que cette commune doit réfléchir à d'autres pistes où elle peut trouver les 180 000 euros parce qu'il s'agit de cette somme pour rendre de nouveau ces garderies gratuites, parce que le contraire serait une attaque contre le pouvoir d'achat des gens. Ceux qui travaillent et qui veulent payer des garderies pour leurs enfants, devront payer l'équivalent d'un salaire à la fin de l'année, c'est presque 5 pourcents du pouvoir d'achat, un salaire qui est perdu... Quand on sait que les gens se battent pour un saut d'index, cette commune leur fait perdre jusqu'à 5 pourcents de leur pouvoir d'achat. Les arguments sur la déductibilité fiscale me font rire. Vous ne savez pas que 30 à 40 pourcents des habitants de cette commune ne paient même pas de taxes parce que leurs salaires sont trop bas, c'est la réalité des familles ici en Belgique.

Je voudrais vraiment remercier les parents et les appeler à continuer à se battre, à s'opposer à cette mesure, à continuer à taper sur le clou. Je voudrais demander à cette majorité MR-Cdh-Ecolo de discuter effectivement juste après l'interpellation citoyenne la motion qui demande un moratoire de la mesure, parce qu'à aucun moment les parents n'ont été concertés. C'est facile de prendre des décisions à l'encontre de leur volonté, quand on ne les écoute pas et qu'on ne les implique pas dans le processus de décision.

Il est clair que le Conseil sait ce qu'il doit faire et je remercie tous ceux qui, ici présents, se sont mobilisés, malgré le froid et la pluie. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

(Applaudissements - Applaus)

S'il vous plait, pas de manifestation. Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais simplement vous dire que le Parti Islam a voté contre, au moment où vous avez proposé le point sur le paiement des garderies et l'instauration de frais scolaires, il y a quelques mois. Et, cela a été souligné, on a une population à faible revenu. Nous avons dit que ça augmentera les discriminations, que ça sera toujours les faibles qui pâtiront des inégalités sociales.

Le parti Islam est contre ces mesures. Justifier cela en disant que la garderie est un service qui n'est jamais gratuit ou en parlant de la déduction fiscale, que l'enseignement n'est pas obligatoire mais que c'est l'apprentissage qui est obligatoire, c'est méconnaître la réalité.

On ne nous a pas écoutés en tant que conseillers communaux, je vous demande d'écouter les habitants. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président. Le Conseil communal a effectivement adopté le paiement des frais de garderie parce qu'il y a eu le souhait d'augmenter la qualité de l'accueil. De la même manière qu'il existe des projets pédagogiques pour améliorer le cadre de l'enseignement, il faut continuer à réfléchir en termes d'enseignement différencié pour pouvoir faire en sorte que, dès les premières années de l'obligation scolaire, les enfants puissent être pris en charge pour avoir un bon enseignement ; et de la même manière nous considérons que les garderies doivent avoir un projet éducatif, un projet qui soit vraiment porteur et qui puisse donner aux enfants autre chose que simplement le fait de les garder de telle à telle heure, mais qui leur donne également l'occasion de véritablement s'émanciper au sein de ces garderies.

Je voulais aussi dire comme l'a souligné Monsieur Berckmans qu'il y a toutes les écoles publiques où les garderies sont payantes et qu'elles n'accueillent pas nécessairement des personnes plus riches. Je suis désolée, à Molenbeek dans le centre historique il n'y a pas que des écoles communales. Il y a des écoles de la Communauté française et les écoles communales étaient dans l'illégalité à ce niveau-là... Tout à fait, si, si...

Donc, il y a la volonté du Collège de prendre en considération tous les enfants de manière égalitaire, de permettre à tous les enfants d'avoir un accueil de qualité, qu'il soit dans les écoles communales ou dans les écoles non communales qui sont aussi des écoles publiques et qui accueillent aussi des parents qui émargent au CPAS ou qui sont au chômage. Pourquoi est-ce que ces enfants n'auraient pas droit à la gratuité ? Il faut donc aussi penser à l'égalité de tous nos enfants et faire en sorte qu'on ait un véritable accueil. Et je pense que le Collège s'est engagé, nous y serons attentifs, à ce que l'argent investi dans le cadre des garderies soit effectivement consacré à l'accueil des garderies. Nous veillerons donc à ce qu'il n'y ait pas de transfert des dépenses liées aux frais de garderie et qu'elles puissent directement servir à la qualité de l'accueil. Je vous remercie.

M. Ait Jeddig :

Merci Madame Tamditi. Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport à la population plus précarisée, je crois qu'il y a une information qui n'est pas bien passée. Non seulement, pour ce qui est des personnes qui émargent au CPAS il y a une réduction de 50 pourcents, mais il y a aussi une intervention qu'on fait déjà pour les frais de garderie là où c'était payant et qui a été élargie aux frais de garderie dans les écoles communales de 80 pourcents ; donc les gens ne doivent payer que 20 pourcents des 50 pourcents. Et c'est traité comme tous les dossiers sociaux au niveau du CPAS, avec analyse, vérification, et ça c'est normal. Mais pour les situations où il y a vraiment une difficulté et où, à cause de cette mesure, les enfants n'auraient plus l'occasion de fréquenter les garderies scolaires, il y a l'intervention du CPAS.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove. Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Notre position est celle pour laquelle nous avons voté. Je pense en effet que le plan est assez précis, on ne met pas non plus les gens en difficulté, comme certains l'ont répété, il y a des possibilités. Et je pense que ce n'est pas le moment de discuter actuellement de la motion, avec le brouhaha qu'on entend déjà dans le public...

M. le Président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers parents,

Je voudrais remercier le public venu ce soir pour entendre l'interpellation citoyenne qui a été développée sur le paiement des garderies, interpellation citoyenne qui est importante parce que c'est un geste de participation que vous posez en venant interpellier directement le Collège sur l'une de ses politiques. Et nous considérons que ce type de rencontre est important pour pouvoir justement assurer le dialogue entre, d'une part, le Collège et, d'autre part, les Conseillers communaux et les citoyens. Cela me permet aussi de tordre le cou, de mettre fin à certaines allégations qui ont été portées par des conseillers communaux concernant les conséquences du paiement des garderies. Parce que j'ai le sentiment de vivre une véritable désinformation par rapport aux conséquences de cette prise de décision. Je voudrais d'abord vous signaler - et le rappeler à mes amis politiques, notamment d'avant - que la question du paiement des garderies était déjà sur la table du Collège depuis de nombreuses années et qu'il était tout à fait probable qu'elle serait devenue effective si vous aviez continué dans cette majorité...

M. le Président :

S'il vous plaît, Monsieur Ikazban, vous avez eu l'occasion de parler, Madame la Bourgmestre donne sa réponse... Silence ! Silence !

Mme la Bourgmestre :

... Je comprends votre malaise...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, arrêtez !

Mme la Bourgmestre :

...Vous n'avez pas de mémoire !

M. le Président :

Madame, taisez-vous ou je fais évacuer la salle. Je demande à la salle qu'on arrête de manifester...

Mme la Bourgmestre :

...Monsieur Ikazban, vous avez le privilège d'être Président d'une commission au Parlement bruxellois, vous avez fait arrêter la commission avant la fin des travaux pour venir ici ! Je n'ai pas un Président de commission qui habite Molenbeek et qui arrête les travaux d'une commission, comme vous avez eu à le faire. Il est important de rappeler les privilèges que nous, mandataires publics, nous avons ici. C'est important mais je crois que l'essentiel est d'en revenir à l'interpellation...

Il ne s'agit pas d'attaque, il s'agit de mettre les choses en lumière...

Il y a eu l'interpellation citoyenne et je remercie les citoyens d'avoir interpellé. C'est important, dans le cadre d'un dialogue qui allait s'établir entre les autorités communales et des habitants de la commune. Puisque les chefs de groupe ont souhaité également intervenir dans le cadre de cette interpellation citoyenne, il est de mon devoir de répondre également aux chefs de groupe par rapport à la désinformation que certains ont lancée. Je crois que vous avez le droit de connaître la réalité et la vérité, ça me semble essentiel.

Par rapport au respect, moi, j'ai écouté, sans intervenir, les chefs de groupe... Une fois de plus, vous n'avez pas de mémoire. J'étais là pour toutes les interventions des chefs de groupe. Vous êtes tellement pris dans l'immédiateté de votre logorrhée que vous oubliez ce que vous dites et ce que vous faites !

Quoi qu'il en soit, je précise que je n'ai pas interrompu les différents chefs de groupe, j'ai pu entendre toutes leurs interventions et cette interpellation, ce qui me permet de couper la tête à des rumeurs qui sont colportées par certains membres de l'opposition concernant les mesures que nous avons prises. Et la vérité a ses droits et les citoyens ont le droit d'entendre cette vérité. Donc, je vais leur répondre si vous le voulez bien.

Effectivement, comme vous l'indiquiez, Madame, dans votre interpellation, Molenbeek était la dernière commune bruxelloise où l'accueil extrascolaire était gratuit. Vous savez que sur toute la région bruxelloise, tous réseaux confondus, la Commune de Molenbeek était la seule à encore pratiquer la gratuité. Si le Collège a décidé de passer à une formule payante, ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur. Je rappelle aussi, comme Madame Tamditi l'a souligné, que nous avons été attaqués par des écoles du réseau libre parce que nous pratiquions la gratuité et qu'elles estimaient que c'était une discrimination par rapport à elles, c'est une réalité. Je vous rappellerai aussi que l'athénée royal Serge Creuz, école de la Communauté française de Belgique, pratique également les garderies payantes. C'est pour vous resituer le contexte et pour ne pas croire que ce que vous défendez est pratiqué dans toutes les écoles y compris celles de la Communauté française qui sont supposées être les plus égalitaires. Si le Collège a donc décidé de passer à cette formule, surtout en cette période de crise, c'est que nous avons considéré que, même

difficile, cette décision était néanmoins nécessaire avant tout pour améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire de nos enfants.

Il faut savoir que le réseau communal compte 15 écoles francophones et 5 écoles néerlandophones et que cela représente plus de 6500 élèves et la Commune s'investit pleinement dans la qualité de ces écoles. Je vous rappelle que malgré nos investissements dans les extensions des bâtiments scolaires, il y a aujourd'hui une pénurie de places dans les écoles qui, il est vrai, frappe pratiquement toutes les communes bruxelloises.

La participation demandée aux parents – j'insiste – n'est évidemment pas destinée à renflouer les caisses de notre Commune. Le personnel d'encadrement dans les écoles communales francophones et néerlandophones se compose de 214 personnes dont 128 animateurs et animatrices, 11 agents sous contrat Article 60 conclu avec le CPAS et 75 personnes sous le statut ALE qui sont présentes pendant le temps de midi. Il n'y a donc – je précise – aucune perte d'emploi par rapport au fait que les garderies soient payantes. Il n'y a pas eu un animateur qui ait reçu un C4 par rapport à cela. Au contraire, cela nous permet de renforcer l'encadrement des écoles. Et cela vous montre les efforts que la commune fait – je vous le rappelle quand même - ce sont des dépenses sur fonds propres et cela vous montre les efforts faits en termes de personnel puisque le coût total s'élève à 4 800 000 euros, ce qui est quand même une dépense conséquente que nous prenons à charge et que nous ne remettons absolument pas en question. Je vous signale que les rentrées qui sont prévues par la participation aux garderies s'élève à plus ou moins 400 000 euros – c'est une estimation puisque la décision a été mise en œuvre pour la rentrée scolaire de septembre. Donc, ce n'est absolument pas en proportion avec les coûts. Et je vous le répète encore, ces 400 000 euros sont destinés à améliorer l'accueil des enfants.

La participation est réinvestie dans cette amélioration et je vais vous dire comment. D'abord, par la revalorisation salariale des coordinatrices. Nous avons 6 coordinatrices au niveau des écoles et nous considérons qu'elles ont un rôle extrêmement important en termes de direction des animateurs et animatrices et qu'elles travaillent souvent sous un statut difficile. Donc, revalorisation des coordinateurs. Nous souhaitons également introduire une figure intermédiaire de responsable par école, voire par groupe. Puisque, par exemple, dans certaines écoles il y a des groupes d'enfants de maternelle et d'autres d'enfants de primaire ; nous souhaitons qu'il y ait une figure intermédiaire pour assurer un suivi et le contact avec les parents, car les coordinateurs ne peuvent pas être présents dans toutes les écoles. Nous souhaitons aussi plus de formation pour ce personnel d'accueil. Enfin, nous faisons en sorte que les études qui existent déjà dans les écoles communales - études où l'on peut inscrire son enfant, études qui étaient payantes – qu'elles soient intégrées dans les garderies et que les prix soient inclus dans ceux de la garderie. Donc, il n'y aura pas de frais supplémentaires. Et nous sommes persuadés que des enfants qui, plutôt de rester à la garderie, ont la possibilité d'être encadrés pour faire leurs devoirs, cela représente un plus pour eux. Je ne peux pas imaginer que vous ne puissiez pas partager cet effort d'accompagnement des enfants dans leur scolarité et dans leurs devoirs, surtout qu'il sera également fait en sorte qu'il y ait des activités d'encadrement et que ce ne soit pas simplement un accueil à l'intérieur des bâtiments, ou dans la cour de récréation quand le temps le permet.

Parmi les projets d'amélioration que nous mettons en place, nous pensons particulièrement à un meilleur suivi scolaire des enfants en difficulté. Ainsi, la Commune s'inscrit dans le programme de tutorat de l'ULB. Ce programme a pour principal objectif de soutenir les élèves dans les matières où ils ont des difficultés et, justement, de les aider à se sentir mieux à l'école, à retrouver confiance en eux et à se construire un projet. Ce tutorat que personne ne remet en cause quelles que soient les opinions des uns et des autres et que tout le monde considère comme essentiel, vise à aider les élèves dans l'obtention du CEB en leur apportant un soutien régulier sur le long terme, principalement en français et en

calcul. La particularité de ce tutorat est que ce sont des étudiants universitaires qui épaulent les enfants qui sont répartis par petits groupes. Actuellement, il y a une école qui en bénéficie. Et, évidemment, ce tutorat sera étendu aux autres établissements scolaires.

Je tiens à vous signaler, comme je l'ai dit, que les enfants sont pris en charge par des animateurs d'accueil par petits groupes. Le fait que les enfants ne soient pas dispersés dans des grands groupes, mais réunis, au contraire, par petits groupes permet de mieux organiser des activités, parfois à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, de faire des jeux de société, des études surveillées qui vont se dérouler dans le calme. Par ailleurs, les études dirigées par des instituteurs sont ou seront organisées comme je l'ai signalé. Nous souhaitons qu'il y ait des études dans toutes les écoles de Molenbeek. Et je vous répète que le prix de ces études surveillées est intégré dans celui de la garderie et ne vient donc pas en supplément.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, il y a une véritable volonté d'améliorer progressivement la mise en place de ces structures. Et nous y travaillons. Nous avons mis en œuvre cette nouvelle organisation à partir du mois de septembre. Evidemment, tout ne se fait pas sur un coup de baguette magique, mais nous progressons et souhaitons offrir le meilleur encadrement à ces enfants.

Concernant les tarifs, évidemment, vous avez pris l'exemple, je dirai le plus cher, puisque vous avez pris le tarif de 30 euros qui correspond à la formule totale (matin, midi, soir et mercredi après-midi). Evidemment, il y a des parents qui travaillent 5 jours sur 5, qui déposent leur enfant dès 7 heures du matin ; mais vous-mêmes, vous l'avez souligné dans vos interventions, Messieurs, en précisant qu'il ne s'agit pas de la majorité des parents des enfants de Molenbeek.

Par rapport à l'accueil du matin, nous avons prévu la gratuité du premier quart d'heure. Autrement dit, les enfants qui viennent à l'école à huit heures, ne paient évidemment pas la garderie même si les cours débutent à huit heures quinze...

M. le Président :

S'il vous plait, laissez la Bourgmestre terminer son intervention ! Merci.

Mme la Bourgmestre :

... Je vous signale simplement que Molenbeek ne fait pas preuve d'originalité, nous ne sommes pas des apprentis-sorciers ! Les formules que nous mettons en œuvre aujourd'hui sont des formules appliquées dans toutes les communes de la région bruxelloise, y compris dans les communes gérées par des détracteurs qui interviennent aujourd'hui. Quand la commune est dirigée par un Bourgmestre qui a une couleur proche de l'opposition, ça ne pose pas de problème, mais ici, ça vous donne des difficultés...

M. le Président :

S'il vous plait, Monsieur Ikazban, laissez Madame la Bourgmestre terminer son intervention !

Mme la Bourgmestre :

... Quand j'explique que le premier quart d'heure est gratuit, j'entends des réactions. Je vous signale simplement que c'est une organisation qui se fait dans toutes les communes, y compris celles dirigées par vos groupes politiques.

Il existe également un tarif réduit de 50 pourcents qui ne s'applique pas uniquement aux personnes qui sont soit au chômage soit usagers du CPAS, mais qui s'applique à tous les ménages dont le revenu annuel brut est inférieur à 23 995 euros. Ce montant est indexé annuellement. Et pour ces familles à revenus plus modestes la formule complète revient à 15 euros par mois, soit 75 cents par jour. Je le rappelle, Monsieur Vandenhove l'a dit, le CPAS de même que certains organismes de formation interviennent aussi dans les frais de garderie et ce, jusqu'à 80 pourcents du montant en ce qui concerne la participation du CPAS. Les quinze minutes avant et après l'école ne font pas partie des garderies. Donc là on ne va pas évidemment pénaliser des parents parce qu'ils arrivent un petit peu plus tard pour reprendre leurs enfants. Enfin, et on l'a dit, ces frais de garderie sont également déductibles fiscalement.

En ce qui concerne la question de l'obligation scolaire dont on a parlé, je vous rappelle que les périodes avant, après et sur le temps de midi ne sont pas considérées au regard de la législation comme des temps scolaires. Et je peux vous assurer que le Collège met tout en œuvre pour que les enfants puissent suivre un enseignement dans les meilleures conditions. De même, je veux vous vous rassurer, aucun enfant ne sera laissé sur le bord de la route. Et s'il y a des difficultés, s'il y a des cas de détresse, des assistantes sociales sont là au sein des écoles pour entendre les familles et pour assurer un suivi social. Donc, vous devez tenir compte de toutes ces circonstances pour faire en sorte que nous puissions développer dans notre commune un enseignement ouvert à tous les enfants, un enseignement qui soit de qualité et qui leur permette de poursuivre leur voie. Nous avons principalement l'enseignement maternel et primaire par lequel nous souhaitons que nos enfants soient préparés pour pouvoir ensuite s'intégrer parfaitement dans l'enseignement secondaire et trouver leur chemin.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Madame, vous avez la parole pour pouvoir réagir, poser quelques questions complémentaires si vous le souhaitez; vous avez trois minutes maximum pour cela, comme je l'ai expliqué. Merci.

Mme Rasson :

Je n'ai pas entendu de la part de la majorité de vraies réponses à mon interpellation; il y a des choses périphériques ou des choses avec lesquelles je ne peux pas être d'accord sur les faits. Je n'ai entendu aucun argument qui me permet de dire que l'égalité augmentera à Molenbeek avec les prix des garderies, ce qui était l'objet de mon interpellation. Et ce n'est pas parce que, ailleurs, les décisions sont mauvaises que je trouve qu'il faut les appliquer à Molenbeek. Donc, je trouve qu'il faudrait qu'elles soient gratuites pour toutes les écoles du Royaume, si on peut encore parler de royaume chez nous. Donc, il faut savoir que les gens vivent et continueront à vivre des situations difficiles, voire impossibles à cause de ces décisions, que des enfants attendent réellement devant les écoles et dans le froid, attendent que le quart d'heure qu'on leur octroie soit ouvert. Ils sont dans la rue et d'autres sont à l'intérieur. Et des parents ont vraiment dû cesser leurs activités, des activités qui leur permettraient d'avoir une intégration dans la société et de prendre place. Tant de parents à qui l'on dit qu'ils ne font pas l'effort pour s'intégrer, et quand ils le font on leur coupe les ailes.

Je voudrais encore dire une chose : il n'y a pas qu'une question d'argent dans la question des garderies. C'est une question d'accueil que l'école propose. Et tous les parents savent que tout le plaisir des enfants c'est aussi les récréations, c'est aussi le temps de midi où on mange ses tartines ensemble. Et si on veut réussir à l'école, il faut aimer l'école; il faut avoir du plaisir à y aller...

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plait, pas de manifestation !

Mme Rasson :

...Et si on ne peut y aller ! Car l'école a un aspect de convivialité, d'apprentissage de la vie ensemble et de la solidarité, aspect qui est coupé parce que c'est la solidarité et le vivre-ensemble pour certains enfants et pas pour tous. Merci.

M. le Président :

Merci Madame.

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plait, s'il vous plait !

... Non, Monsieur Ikazban, nous n'avons pas à répondre à votre question.

Nous suspendons la séance pour cinq minutes. Merci.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Nous rouvrons la séance et je répète mes recommandations de tout à l'heure : la salle se tait, ne se manifeste pas. Parce que, maintenant, l'interpellation citoyenne est terminée et je n'hésiterai pas à faire évacuer la salle. Merci.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Monsieur Ikazban, nous avons deux points à l'ordre du jour comme je vous l'ai signalé. Nous allons donc d'abord passer à ces points-là.

M. Ikazban :

Oui, mais moi, j'ai demandé la parole.

M. le Président :

Oui, je sais je sais que vous avez demandé la parole.

M. Ikazban :

J'ai le droit de demander la parole avant le début du Conseil. Je l'ai demandée, vous me l'avez donnée, et vous me la retirez ?

M. le Président :

Je vous demande de patienter jusqu'à ce qu'on passe les points supplémentaires...

Vous avez le droit de demander la parole. C'est moi qui la donne la parole. Et je vous la retire, comme ça vous le savez...

... Monsieur De Block, vous exigez des choses qui ne sont pas obligatoires...

Monsieur De Block, première chose, je vous demande de rester poli. Parce que, à vous entendre hurler comme vous le faites, ça ne m'intéresse pas et ça n'intéresse personne. La deuxième chose, nous avons eu à faire, du fait du retard de Madame la Bourgmestre, - et vous le savez puisque je l'ai demandé - une modification de l'ordre du jour, de sorte à commencer par l'interpellation des habitants. Nous avons normalement l'obligation de commencer par la prestation de serment d'un nouveau Conseiller communal suite à la démission d'un Conseiller. Et nous avons également un hommage qui est à l'ordre du jour. Et je vais d'abord commencer par ces points-là avant de revenir vers vous pour vos questions concernant l'ordre du jour...